

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2017**

Présents: Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Danièle DUFOUR, Valérie PINON, Sylvie CHARVET, Lionel CABATON, Alain MAZILLE, Marc EMORINE.

Excusée : Denise TABOULOT

Secrétaire de Séance : Lionel CABATON

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2016 à l'unanimité.

Le Maire établi un bilan financier suite à l'année 2016, riche en travaux : les comptes sont satisfaisants.

INTERCOMMUNALITE

La mise en place de la nouvelle intercommunalité nommée « Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier – entre Charolais et Mâconnais » a eu lieu le 12 janvier dernier : 1 président et 6 vice-présidents ont été élus. Le siège et les bureaux sont situés à Trambly.

Le SIVU enfance-jeunesse de la Haute Grosne est intégré à la Communauté de Communes, et reste basé à Matour.

Les réunions de conseil communautaire auront lieu au fur et à mesure dans chaque commune adhérente.

- Délibération n° 2017_01

Election d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 actualisant les compétences communautaires,

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier – entre Charolais et Mâconnais reprend lors de sa création le régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) prévu à l'article 1609 quinquies C-III du CGI institué par la Communauté de Communes de Matour et sa Région le 21 septembre 2006 ;

Le Maire indique que dans les Communautés à FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) les transferts de charges doivent obligatoirement faire l'objet d'une évaluation par une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), créée entre la Communauté de communes et les Communes (article 1609 nonies C-IV.2 du CGI).

Le Maire précise que cette commission est composée d'un représentant par commune.

Le Conseil municipal élit Eric MARTIN en tant que représentant de la commune de Vérosvres à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) créée entre la Communauté de Communes de Saint Cyr Mère Boitier – entre Charolais et Mâconnais et les 18 Communes membres.

- Délibération n° 2017_02

Désignation des représentants aux commissions intercommunales

Vu la création de la Communauté de Communes Saint Cyr-Mère Boitier – Entre Charolais et Mâconnais regroupant la Communauté de Communes de Matour et sa Région avec la Communauté de Communes du Charolais-Mâconnais, il est nécessaire de proposer des délégués aux différentes commissions :

COMMISSION	DELEGUES PROPOSES
Fiscalité - Finances	Eric MARTIN
Voirie	Jean-Pierre ARQUEY Robert BONIN Alain MAZILLE
Affaires Sociales	Denise TABOULOT
Tourisme	Nathalie DARGAUD Danièle DUFOUR
Assainissement	Eric MARTIN Jean-Pierre ARQUEY
Economie	Lionel CABATON Jean-Pierre ARQUEY
Urbanisme	Eric MARTIN Jean-Pierre ARQUEY
Enfance et Jeunesse	Sylvie CHARVET Valérie PINON
Environnement	Alain MAZILLE Robert BONIN
CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)	Jean-Pierre ARQUEY
CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)	Sylvie CHARVET (au titre des personnes qualifiées : Assistante Sociale de profession)
SIRTOM de la Vallée de la Grosne	Eric MARTIN Jean-Pierre ARQUEY Robert BONIN (suppléant)
SPANC du Clunisois	Robert BONIN Danièle DUFOUR Alain MAZILLE (suppléant)
SMAAA (Arconce et ses Affluents)	Alain MAZILLE Danièle DUFOUR Robert BONIN
CLIC	Denise TABOULOT

Monsieur Marc EMORINE, souffrant, quitte la séance.

INVESTISSEMENTS 2017

- Délibération n° 2017_03

Achat d'un tracteur

Le Maire informe qu'il est nécessaire de changer le tracteur communal, ainsi que la lame à neige. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les devis de la société VIARD de VITRY EN CHAROLLAIS pour l'achat d'un tracteur neuf CASE IH FARMALL U PRO 95 pour un montant de 53 261.66 € HT (y compris extension de garantie et achat de masse), et pour l'achat d'une lame à neige étrave SAMASZ PSV 301 pour un montant de 4 000 € HT.

Il autorise la reprise du tracteur communal RENAULT ERGOS pour un montant de 14 400 € et la reprise de la lame à neige RUDOLPH pour un montant de 1 200 € par la société VIARD de VITRY EN CHAROLLAIS.

- Délibération n° 2017_04

Etude Aménagement du Bourg

Le Conseil Municipal accepte le devis n° D161265 de la société ADAGE de Paray-le-Monial concernant la réalisation d'un plan topographique et l'étude préliminaire de l'aménagement du Bourg de Vérosvres pour un montant de 3 750 € HT.

- Garage : Des devis ont été demandés pour la fabrication d'un escalier métallique avec rambarde pour accéder à la mezzanine.

- Salle communale

Des devis ont été demandés pour le suivi de la noue entre la toiture et les volets roulants de la grande salle et pour la réfection de la toiture au-dessus des studios.

Une réflexion est menée pour l'agrandissement du parking. Les propriétaires voisins ont été consultés et n'ont pas encore donné de réponse.

- Commerce

La pose d'une bâche et le remplacement des tuiles est à prévoir. Des devis sont demandés.

- Ecole

Des devis ont été demandés pour le changement de 7 paires de volets des logements au-dessus de l'école.

- Eglise

La réfection des bancs et du plancher serait nécessaire.

- Bâtiment La Poste

Une offre d'achat a été proposée à 56 000 €, inférieure aux attentes du Conseil Municipal.

PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat de l'emploi aidé Guillaume LIEUTAUD se termine en mars 2017 et ne peut pas être renouvelé. Une recherche de candidats va être engagée dans le dispositif CAE-CUI.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Les effectifs diminuant, la suppression d'une classe du RPI à la rentrée prochaine est prévue. Le site de la fermeture de classe n'est pas précisé.

- Des petits dégâts matériels ont été constatés à l'école. Une réunion a été faite entre le Maire et ses adjoints, les enseignantes et Nicole Limandas (surveillance des enfants lors du temps de repas) afin d'en discuter. Une réflexion est menée pour la mise en place de nouveaux jeux.

- Les enseignantes demandent une subvention pour le voyage scolaire qui se déroulera à Lyon sur 2 jours. Le conseil municipal décide de verser la somme de 600 € à la coopérative scolaire de Vérosvres.

SMAAA

L'aménagement et la protection des berges de la Semence aux Terreaux et à Chevannes est à l'étude par le SMAAA. Les techniciens du SMAAA préconisent la création d'une zone humide dans un pré à Chevannes. Le Conseil Municipal n'y est pas favorable.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 15 février 2017.

La commission des finances se réunira le 4 mars 2017.

La séance est levée à 23h40.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 27 janvier 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,